

**Séance publique du 19 mai 2003**

**Délibération n° 2003-1235**

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

objet : **Fourniture de carburants par cartes accréditatives - Approbation du dossier de consultation des entrepreneurs - Appel d'offres ouvert**

service : Direction générale - Direction de la propreté

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 28 avril 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le marché à bons de commande relatif à la fourniture de carburants par cartes accréditatives, destinés aux véhicules des différents services de la communauté urbaine de Lyon, arrivera à expiration le 31 décembre 2003. Il convient donc de le renouveler.

Aussi un dossier de consultation des entrepreneurs relatif à cette fourniture est-il soumis au Conseil.

Le marché à passer concerne le parc automobile communautaire composé d'environ 1 100 véhicules légers (berlines, fourgonnettes, fourgons), de 80 véhicules poids lourds et de divers matériels à moteurs thermiques (souffleurs à feuilles, débroussailleuses, tondeuses, tronçonneuses, etc.).

Selon le type de motorisation ces véhicules et matériels utilisent différents types de carburant ; le marché comprend donc la fourniture de :

- supercarburant,
- sans plomb 95,
- sans plomb 98,
- gazole,
- GPL carburant,
- mélange 2 temps.

Ce marché a également pour objet des prestations, limitées en volume, liées à l'utilisation des cartes accréditatives :

- lavage
- péages routiers et autoroutiers,
- services divers dans les stations.

Il concerne enfin, de manière marginale, la fourniture de chèques carburants.

Un appel d'offres ouvert composé d'un lot unique serait lancé en vue de l'établissement d'un marché à bons de commande, en application des articles 33, 39, 40, 58 à 60 et 72-I -1er alinéa- du code des marchés publics, avec pour :

- le supercarburant :
  - . une quantité minimum annuelle de 12 000 litres,
  - . une quantité maximum annuelle de 25 000 litres ;

- le sans plomb 95 :

- . une quantité minimum annuelle de 500 000 litres,
- . une quantité maximum annuelle de 1 000 000 litres ;

- le sans plomb 98 :

- . une quantité minimum annuelle de 160 000 litres,
- . une quantité maximum annuelle de 300 000 litres ;

- le gazole :

- . une quantité minimum annuelle de 200 000 litres,
- . une quantité maximum annuelle de 400 000 litres ;

- le GPL carburant :

- . une quantité minimum annuelle de 55 000 litres,
- . une quantité maximum annuelle de 150 000 litres ;

- le mélange 2 temps :

- . une quantité minimum annuelle de 30 000 litres,
- . une quantité maximum annuelle de 60 000 litres.

Ce marché aurait une durée ferme d'un an à compter de sa date de notification. Il pourrait être expressément reconduit deux fois pour une durée totale n'excédant pas trois ans ;

Vu ledit dossier de consultation des entrepreneurs ;

Vu les articles 33, 39, 40, 58 à 60 et 72-I -1er alinéa- du code des marchés publics ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

### **DELIBERE**

**1° - Accepte** le dossier de consultation des entrepreneurs.

**2° - Décide :**

a) - que la fourniture sus-visée sera traitée dans le cadre d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 72-I -1er alinéa- du code des marchés publics,

b) - de procéder, pour son attribution, par voie d'appel d'offres ouvert avec publicité européenne, conformément aux articles 33, 39, 40 et 58 à 60 du code des marchés publics,

c) - que les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres créé par la délibération n° 2001-0009 en date du 18 mai 2001.

**3° - Autorise** monsieur le président à :

a) - accepter et à signer l'offre retenue pour valoir acte d'engagement,

b) - accomplir et à signer tous les actes y afférents.

**4° - La dépense** prévisionnelle correspondante sera prélevée sur les crédits à inscrire au budget de la Communauté urbaine - direction de la propreté - exercices 2004 et suivants - centre budgétaire 5 340 - centre de gestion 534 100 - section de fonctionnement - compte 606 220 :

- fonction 020 - ligne de gestion 011 178,
- fonction 812 - ligne de gestion 011 180,
- fonction 813 - ligne de gestion 011 182.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,